

Interview de Kélonia

LES MENACES CONTRE LES TORTUES MARINES

À La Réunion, les dangers contre les tortues marines sont nombreux : chocs avec les bateaux rapides, pêche accidentelle ou encore déchets plastiques. Kélonia a répondu à nos questions, notamment sur les menaces qui pèsent sur ces animaux.

Pour quelles raisons recueillez-vous des tortues marines ?

Ce sont des tortues signalées blessées ou malades qui sont récupérées pour être accueillies et soignées au centre de soins de Kélonia.

Combien de tortues malades ou mourantes avez-vous recueillies en 2024 ?

En 2024, nous avons récupéré 76 tortues, dont 19 étaient déjà mortes.

D'où viennent vos tortues ?

Elles viennent du littoral ou des eaux territoriales de La Réunion.

Quelles sont les menaces principales contre les tortues marines ?

Les chocs avec les bateaux rapides représentent la première cause de mortalité à La Réunion. Les premières causes d'arrivée au centre de soins sont la pêche accidentelle et les déchets plastiques, par ingestion ou par enchevêtrement.

"Les chocs avec les bateaux rapides représentent la première cause de mortalité à La Réunion."

Pour vous, la plage est-elle un danger pour les tortues ? Si oui, pourquoi ?

Les plages sont le lieu de ponte des tortues marines. Elles peuvent présenter un danger lorsqu'il y a des braconniers, les tortues sont alors faciles à attraper ou en cas d'éclairage artificiel ce qui peut désorienter les tortues.

Quand il y a des cyclones, comment vous organisez-vous avec les tortues ?

Les tortues marines vivent avec les cyclones depuis 110 millions d'années. Il faut juste s'assurer de la qualité de l'eau dans les bassins.

Combien de temps gardez-vous les tortues chez vous ?

Entre 1 et 6 mois quand elles sont en soins. Certaines restent chez nous, car elle n'ont plus la capacité de survivre dans le milieu naturel. Cela concerne les tortues borgnes ou qui ont subi une amputation grave des membres antérieurs.

Pourquoi ne recueillez-vous pas d'autres animaux marins ?

Nous avons des installations uniquement adaptées aux tortues marines et n'avons l'agrément que pour ces espèces.

Propos recueillis par Sana Ingar, 601.